



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 111849

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'implanter un lycée supplémentaire dans le secteur du bassin Étoile-Sud (Marseille 11e, 12e et 13e - Allauch, Plan de Cuques dans le département des Bouches-du-Rhône). Il existe déjà sur le territoire de la ville de Marseille deux lycées - Diderot et Artaud - qui drainent ce secteur. Le bon sens plaide avec la force de l'évidence en faveur de l'implantation du « 3e lycée » à Enco-de-Botte (Allauch). En effet, aujourd'hui, pour l'implantation de ce lycée, 2 solutions existent : la première, située sur le quartier de Saint-Mître (à Marseille) et la seconde, sur la commune d'Allauch à Enco-de-Botte. Le conseil régional a marqué sa préférence dès le départ pour le site de Saint-Mître, sans tenir compte des arguments développés en faveur du site d'Enco-de-Botte. Il retient cinq arguments essentiels en faveur du site d'Enco-de-Botte. Premier argument, la localisation : le terrain d'Enco-de-Botte se situe à un carrefour facile d'accès entre les arrondissements de Marseille 11e, 12e et 13e - Allauch, Plan de Cuques. Des sondages sur le sous-sol ont été effectués par la commune d'Allauch et ceux-ci confirment la viabilité du terrain. Deuxième argument, les voies d'accès sur le 13e arrondissement : cet arrondissement est déjà complètement saturé par les embouteillages. Dans un périmètre de 2 km², on trouve de multiples établissements (collège, IUT, faculté, école d'ingénieurs, 2 lycées) ainsi que la première station de métro pour toute la zone. Un troisième lycée ne ferait qu'accroître ces difficultés d'accès. Troisième argument, la répartition des lycées : dans le 13e arrondissement, on compte déjà les lycées Artaud (composé à 60 % d'élèves d'Allauch et Plan de Cuques) et Diderot. Un 3e lycée à Enco-de-Botte permettrait une couverture plus équilibrée des établissements sur le bassin Étoile-Sud et répondrait à l'explosion démographique du secteur. Quatrième argument, les installations sportives ; elles existent déjà sur le site d'Enco-de-Botte, pas à Saint-Mître. Cinquième argument, le terrain de Saint-Mître est enclavé et aucun projet n'est à l'étude pour remédier à cette situation. S'ajoute à cela une emprise au sol pour la réalisation d'un immense bassin de rétention dont l'emplacement laisse à penser que c'est un endroit où convergent les écoulements d'eau. Il lui indique son total soutien à une implantation du nouveau lycée à Enco-de-Botte et il souhaiterait connaître son point de vue sur cette implantation.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111849

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12628